



Fraude carte bancaire sur internet

Par **nenette53_old**, le **03/10/2007 à 16:02**

Nous avons souscrit à internet il y a de cela un mois, et depuis nous nous faisons prélever sans notre consentement 49.95€ chaque mois.

Nous ne comprenons pas d'ou cela peu provenir car nous n'avons jamais donné notre numéro de carte bancaire.

J'aurais aimer connaître les démarches pour que tout s'arrête et qu'enfin le mois prochain nous n'ayons pas ces prélèvements.

La société serait MOBILMATE IMEL, on m'a dit que c'est un site italien pour DVD, je ne comprend pas.

Pourriez vous me donner des réponses.

Merci beaucoup pour votre aide

Vous pouvez me contacter à aubry678@laposte.net

Par **Jurigaby**, le **03/10/2007 à 20:06**

Bonjour.

Faites oppositions sur les prélèvements si vous estimez que ces paiements ne sont pas dûs...

Ou alors, contacter la société afin d'avoir de plus amples informations..

Par **soleilevan_old**, le **10/10/2007 à 17:30**

Vous pouvez contester les paiements frauduleux réalisés à distance avec le numéro de votre carte, les retraits ou paiements effectués à l'aide d'une carte contrefaite, si vous étiez en possession de la vôtre au moment des opérations et si vous êtes de bonne foi.

Prévenez immédiatement votre banque du débit frauduleux et confirmez par écrit votre contestation, de préférence par lettre recommandée avec AR.

La banque doit vous rembourser dans le mois toutes les sommes indûment débitées, ainsi que tous les frais que cette fraude a pu entraîner : agios, frais de mise en opposition ou de renouvellement de la carte, etc.

Il serait préférable d'aller déposer une main courante auprès du commissariat afin de prouver votre bonne foi.

Vous devez aussi faire opposition sur la carte.

Attention : vous disposez de 70 jours (à compter de l'opération en question) pour contester le paiement frauduleux.